

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE DE LESCHEROUX**

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT « LES ETTARDS »**

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de  
construire**

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES**

le commissaire-enquêteur

Gérard DEVERCHERE

# Table des matières

<b>1- Rappel succinct de l'enquête.....</b>	<b>3</b>
1.1- objet de l'enquête.....	3
1.2- rappel du projet.....	3
<b>2- Conclusions.....</b>	<b>4</b>
2.1- sur l'enquête et son déroulement.....	4
2.2- sur le dossier.....	5
2.3- sur la participation et les contributions du public .....	5
2.4- sur les impacts du projet sur l'environnement .....	6
<b>3- Avis.....</b>	<b>6</b>

# 1- Rappel succinct de l'enquête

---

## 1.1- objet de l'enquête

L'enquête publique concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque composée d'une partie flottante et d'une partie terrestre, au lieu-dit « Les Ettards » (site d'une ancienne gravière) sur la commune de LESCHEROUX. Cette enquête publique est préalable à la délivrance du permis de construire au motif que le projet est soumis à évaluation environnementale avec étude d'impact.

## 1.2- rappel du projet

La commune de LESCHEROUX est propriétaire d'un tènement foncier de 31 hectares, situé à proximité de la Reyssouze et ayant fait l'objet de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire.

La zone présente une emprise clôturée de 28,9 ha et est composée de 2 plans d'eau bordés de prairies.

Le terrain est situé en zone inondable de la Reyssouze et se trouve en zone naturelle non constructible de la carte communale.

Après avoir remis en état le site en fin d'exploitation, la société exploitante de la carrière a été levée de ses obligations en 2021.

La commune s'est engagée vers une valorisation énergétique du site, en lien avec les objectifs de développement des énergies renouvelables tant sur le plan local que national. Elle souhaitait être associée étroitement au projet ainsi qu'à l'ensemble des décisions stratégiques.

Par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2020 la société Trina Solar France Systems (TSFS) a été choisie pour étudier et réaliser un projet de centrale photovoltaïque.

Ainsi une société de projet TS039LESC, dédiée au développement du projet photovoltaïque de LESCHEROUX a été créée le 30 décembre 2021 permettant de réunir les 3 actionnaires du projet : Trina SolarFrance Systems (TFSF), le fonds régional OSER et la commune de LESCHEROUX..

L'installation photovoltaïque est prévue pour être exploitée sur une durée d'au moins 30 ans, avec une remise en état du site à l'expiration du bail.

La centrale photovoltaïque de LESCHEROUX prévoit la mise en place de 20 136 modules photovoltaïques (13 080 pour la partie flottante et 7 056 pour la partie au sol) pour une puissance crête totale installée d'environ 11 Mwc.

La production annuelle théorique est estimée à 12 500 Mwh/an, correspondant à la consommation électrique d'une ville d'environ 6200 habitants.

L'installation flottante prend place sur les deux plans d'eau existants.

3 postes de transformation et 1 poste de livraison sont prévus ainsi que l'aménagement de pistes et la mise en place d'une clôture autour du site.

Le raccordement au réseau électrique est prévu au poste source de Montrevel en Bresse à environ 7,7 km au sud, en enfouissant les câbles sous les voiries existantes.

Le maître d'ouvrage prévoit un chantier d'une durée de 6 mois pour la réalisation du projet.

Pour l'entretien du site, vu l'espace laissé libre sous les panneaux (1m), le maître d'ouvrage proposera le pâturage ovin.

La remise en état du site se fera à l'expiration du bail. Toutes les installations seront démantelées et recyclées.

## 2- Conclusions

---

### 2.1- sur l'enquête et son déroulement

L'enquête publique d'une durée de 33 jours s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement. Elle a été ouverte le 18 septembre 2023 à 8h et close le 20 octobre 2023 à 18h par arrêté du 30 juin 2023 de Mme la préfète de l'Ain.

La publication de l'avis d'enquête publique dans les journaux de l'Ain et l'affichage en mairie de LESCHEROUX, sur les panneaux d'affichage municipal et sur le site du projet ont été effectués conformément à la réglementation. Un constat d'huissier a été effectué.

Le dossier a été mis à la disposition du public :

- à la mairie de LESCHEROUX sur support papier. Un poste informatique était mis à disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête.
- en ligne le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/>, rubrique publication - enquêtes publiques.
- sur le site du registre dématérialisé, en cliquant sur le lien suivant: <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaïque-des-ettards>

Les observations du public pouvaient être déposées tout au long de l'enquête, soit du 18 septembre 2023 à partir de 8h au vendredi 20 octobre 2023 jusqu'à 18h :

- sur le registre d'enquête,
- transmises par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de LESCHEROUX ou par voie électronique à l'adresse suivante : [projet-photovoltaïque-des-ettards@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-photovoltaïque-des-ettards@mail.registre-numerique.fr)
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaïque-des-ettards>

Le public pouvait rencontrer le commissaire enquêteur lors des 3 permanences tenues à la mairie de LESCHEROUX le lundi 18 septembre 2023 de 8h à 11h, le samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h et le vendredi 20 octobre de 15h à 18h.

Les conditions d'accueil du public dans la salle du conseil municipal de la mairie, spacieuse et facilement accessible étaient bonnes. J'ai vérifié avant chaque permanence que toutes les pièces du dossier étaient bien présentes. L'enquête s'est déroulée sans incident.

Une personne est venue aux permanences et a déposé une contribution sur le registre d'enquête.

Dix contributions ont été versées sur le registre dématérialisé mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, j'ai dressé un procès-verbal de synthèse en faisant part de quelques remarques et interrogations de ma part.

Avant l'enquête, pendant et après :

- j'ai rencontré Mme MEYER-DELION de la DDT de l'Ain, autorité organisatrice de l'enquête, le pétitionnaire, M.Alexandre SAINTMACARY, chargé du dossier au sein de la société TS039LESC et M. le maire de LESCHEROUX.
- j'ai étudié l'ensemble des pièces du dossier d'enquête, visité le site,
- j'ai contrôlé les avis publiés dans la presse en regard des dispositions prévues par la réglementation et j'ai vérifié l'affichage réglementaire,
- j'ai tenu les 3 permanences,
- j'ai analysé les avis des services et collectivités consultés et de l'Autorité Environnementale,
- conformément à la réglementation, j'ai remis au pétitionnaire en main propre le 25 octobre 2023, soit dans les huit jours après la fin de l'enquête, le procès-verbal de synthèse de l'enquête et en lui demandant d'y répondre sous 15 jours et étudié les réponses aux observations qu'il m'a transmises en réponse le 2 novembre 2023.
- j'ai rédigé un rapport présentant le projet, son contexte, le déroulement de l'enquête et analysant les observations formulées et les réponses apportées par le pétitionnaire. Ce rapport, conformément à la réglementation, fait l'objet d'une présentation séparée des présentes conclusions.

## **2.2- sur le dossier**

Le dossier soumis à l'enquête publique s'avère très complet. Sa composition reprenant toutes les rubriques réglementaires en apportant les éléments demandés permet une bonne compréhension du projet et des enjeux environnementaux liés à l'installation de la centrale photovoltaïque.

La note de présentation du projet et le résumé non technique de l'étude d'impact facilitent cette compréhension. On peut cependant regretter le manque de clarté dans la présentation des modifications de l'étude d'impact suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, (MRAe).

## **2.3- sur la participation et les contributions du public**

Plus de 200 visites du site numérique de l'enquête au travers du registre dématérialisé ont été effectuées.

1 personne est venue aux permanences et 1 contribution a été déposée sur le registre.

10 contributions ont été apportées au registre dématérialisé dont 1 émanante de France Nature Environnement Ain (FNE), association de protection de l'environnement.

Toutes les contributions sont favorables au projet sauf celle de la FNE qui est favorable à la partie flottante du projet et défavorable à la partie terrestre du projet.

Compte-tenu :

- de la très faible opposition au projet,
- des enjeux humains et naturels considérés comme faibles dans les conclusions des études,

– des mesures proposées dans les études pour minimiser les impacts environnementaux, je considère que la participation du public est satisfaisante.

## 2.4- sur les impacts du projet sur l'environnement

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation permettront d'obtenir des impacts résiduels jugés négligeable à faible et positif sauf pour l'impact agricole jugé faible à modéré. L'impact agricole est pris en compte par une mesure de compensation financière collective qui sera affectée à des projets agricoles structurants pour le territoire.

Le projet ne génère aucune pollution de l'air, de l'eau et du sol et sous-sol.

L'impact du projet est positif dans la lutte contre le réchauffement climatique (pas d'émission de carbone).

## 3- Avis

---

Vu la demande de permis de construire n° PC 0 0 1 2 1 2 2 2 D 0 0 1 1 déposée le 19 décembre 2022 relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque composée d'une partie flottante et d'une partie terrestre, au lieu-dit « Les Ettards » (site de l'ancienne gravière CEMEX) sur la commune de LESCHEROUX, présentée par la société TS039LESC, filiale de TRINASOLAR;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 *prescrivant* l'ouverture d'une enquête publique relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque composée d'une partie flottante et d'une partie terrestre, au lieu-dit « Les Ettards » (site de l'ancienne gravière CEMEX) sur la commune de LESCHEROUX et préalable à la délivrance du permis de construire;

Vu mon rapport daté du 15 novembre 2023 rédigé suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 septembre 2023 au 20 octobre 2023.

Considérant :

- que l'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation et dans de bonnes conditions matérielles et sanitaires,
- que le projet est cohérent avec les politiques nationales et régionales en matière d'approvisionnement en énergie,
- qu'en matière d'urbanisme, le projet est autorisé par le règlement de la carte communale et compatible avec les dispositions du SCOT,
- que le projet de valorisation du site par une centrale solaire au sol s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de développement et de promotion des énergies renouvelables de la commune de LESCHEROUX et de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse,
- que le projet prend en compte sa situation en zone inondable de la Reyssouze,
- que le projet de centrale photovoltaïque ne présente pas d'incidence négative sur l'ambiance et les émissions sonores,
- que le projet de centrale photovoltaïque n'engendre pas de pollution de l'eau, de l'air et du sol,
- que les impacts en matière de paysage et de patrimoine sont faibles,
- que l'exploitation du centrale photovoltaïque présente un impact positif sur l'environnement vis-à-vis des enjeux majeurs en termes de réduction des émissions

- de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable,
- que les enjeux environnementaux en matière de biodiversité faune et flore présents sur la zone sont pris en compte,
  - les avis favorables de toutes les personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête,
  - l'avis favorable en partie de France Nature Environnement Ain,
  - les avis favorables de toutes les personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête,
  - que les remarques, observations et préconisations émises dans l'avis de l'Autorité Environnementale ont été prises en compte dans le dossier soumis à l'enquête publique,
  - les réponses apportées aux observations du public et des services et collectivités,
  - les réponses apportées aux remarques et questions du commissaire-enquêteur.

En conséquence j'émet un **AVIS FAVORABLE** sur la demande de permis de construire n° PC 0 0 1 2 1 2 2 2 D 0 0 1 1 relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque composée d'une partie flottante et d'une partie terrestre, au lieu-dit « Les Ettards » (site de l'ancienne gravière CEMEX) sur la commune de LESCHEROUX, présentée par la société TS039LESC, filiale de TRINASOLAR.

Fait à Tossiat le 15 novembre 2023

Le commissaire-enquêteur  
signé  
Gérard DEVERCHERE